



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle 2023-2024

Mercredi le 26 juin 2024, à compter de 18h30

**(à l'Espace collaboratif La Station au
40, rue Saint-Germain Est, Rimouski, QC,)**

Rimouski, le jeudi 6 juin 2024,

Bonjour,

C'est avec grand plaisir que *l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent* (OBVNEBSL) vous convie à sa **16^{iem} Assemblée générale annuelle (AGA) 2023-2024 le mercredi 26 juin 2024 à compter de 18h30 à l'Espace collaboratif La Station au 40, rue Saint-Germain Est, Rimouski, QC.**

Assemblée générale annuelle

Vous êtes conviés dès **18h30** à la présentation de **La municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup**. Cette dernière a été récipiendaire cette année de la **8^e édition du Prix Anselme Gagné** qui vise à mettre en lumière la contribution remarquable d'un individu ou d'une organisation à la protection et à la mise en valeur de la ressource eau et de l'environnement.

Dès **19h00**, le bilan de l'année 2023-2024, qui a été marquée par de nombreux projets et partenariats pour assurer la protection et la mise en valeur des ressources en eau, vous sera présenté. L'assemblée permettra également de présenter les projets en cours et à venir.

Postes en élection

Les sièges suivants seront en élection lors de **l'AGA 2023-2024**:

- Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)
- Récréotourisme
- Récréation et villégiature
- Faune
- Développement
- Gestionnaire de barrages
- Industrie
- Forêt publique
- Forêt privée
- MRC de Rivière-du-Loup
- MRC Rimouski-Neigette
- MRC de La Matanie
- Citoyen

À noter que, comme le stipulent les règlements généraux de la corporation, les sièges seront en élection selon les termes suivants :

- Les membres corporatifs réguliers des secteurs GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT (GISL), RÉCRÉOTOURISME, RÉCRÉATION ET VILLÉGIATURE, FAUNE, DÉVELOPPEMENT, GESTIONNAIRE DE BARRAGES, INDUSTRIE, FORÊT PUBLIQUE et FORÊT PRIVÉE sont désignés ou élus par collèges électoraux. La liste des organismes éligibles, par secteurs d'activités, se retrouve en pièce jointe. Si vous croyez qu'il y a des erreurs ou des oublis, n'hésitez pas à nous contacter afin de réaliser les mises à jour.
- Les membres corporatifs réguliers du secteur MUNICIPAL sont désignés par les MRC concernées (MRC de Rivière-du-Loup, de Rimouski-Neigette et de La Matanie).
- Le siège autochtone est réservé à un représentant de La Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik.
- Les membres COOPTÉS sont élus par le Conseil d'administration lors de la première réunion après l'AGA, par une majorité simple des voix exprimées.
- Les membres citoyens sont nommés ou élus par l'Assemblée générale.

Vous trouverez ci-joint, **l'ordre du jour de l'AGA**, le **procès-verbal de l'AGA de 2022-2023**, les **collèges électoraux des postes en élection**.